



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 21538

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la formation dispensée aux aides-éducateurs. Ces derniers, qui sont embauchés depuis maintenant un an dans différents établissements scolaires, ont reçu une formation de deux jours qui semble-t-il n'a pas toujours répondu à toutes leurs attentes, notamment en matière de description des différentes tâches à accomplir en fonction des besoins de chacun. Aussi elle lui demande si le Gouvernement envisage d'amplifier cette formation en faisant par exemple appel à des associations spécialisées ayant une longue pratique afin non seulement de répondre aux besoins immédiats de ces jeunes, mais aussi de les préparer aux métiers de l'animation professionnelle et de proposer ainsi leur « sortie » inéluctable du dispositif « emplois-jeunes » après cinq ans.

Texte de la réponse

La formation des aides-éducateurs, en vue d'accéder à un emploi durable, constitue un élément essentiel du dispositif emplois jeunes au ministère de l'Éducation nationale. Mis en place de manière progressive pendant l'année scolaire 1997-1998 compte tenu du nombre de jeunes concernés, le plan de formation des aides-éducateurs est une priorité pour la présente année scolaire. Il doit répondre au double objectif de professionnalisation à l'emploi qu'ils occupent et de qualification en vue de leur insertion dans le monde du travail. La préparation à l'emploi d'aide-éducateur, qui relève des délégations académiques à la formation continue et de l'action des conseillers en formation continue auprès des établissements publics locaux d'enseignement, est déjà assurée dans la majeure partie des académies. Elle ne saurait, toutefois, constituer l'axe primordial du plan de formation dont l'enjeu reste une professionnalisation des jeunes qui leur donne un maximum de chances d'accéder à un emploi ultérieur public ou privé. Les organismes de formation, avec lesquels les académies ont principalement pris contact, le Centre national d'enseignement à distance (CNED), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et les universités, ont été sensibilisés aux besoins spécifiques des aides-éducateurs, salariés à temps plein et proposent des formations adaptées. Par ailleurs, la participation des groupements d'établissements (GRETA) au dispositif de formation devrait permettre de diversifier encore davantage les propositions de formation et les parcours professionnels, les filières les plus sollicitées par les aides-éducateurs, concernant l'environnement éducatif et les métiers de l'animation, ne pouvant constituer les seules perspectives offertes vers un emploi définitif.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21538

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6228

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 338